



SIA

REVENDEICATION

DP

Avril 2009

GSEA

L. Tonnelier



Q.39 – SIA : Si un salarié est concerné par un changement de poste ou de régime, son hiérarchique à t'il un délai pour le prévenir ?

DIR : Il n'y a pas de texte précisant les délais pour un changement de poste. Il convient, dans le cadre d'un acte de management d'étudier au préalable les contraintes des uns et des autres afin d'organiser ces mouvements dans les meilleures conditions possibles. Ainsi, dans le cas d'un changement de régime (base 35 heures) les dispositions de l'accord ACCAC peuvent s'appliquer. Il faut noter qu'une modification de l'horaire de référence (passage temps plein à temps partiel) doit faire l'objet d'un avenant au contrat de travail signé par les 2 parties.

P. Gourdin



Q.40 – SIA : Comment expliquez-vous que les remises sur pièces détachées Peugeot et Citroën ne sont pas les mêmes pour des pièces identiques ?

DIR : Chaque marque a ses propres politiques commerciales.

Q.41 – SIA : Comment sera organisée la distribution de bouteilles d'eau cette année, pendant les périodes de canicule ?

DIR : Cela sera fait comme chaque année en tenant compte des retours d'expériences. Ce point sera évoqué au prochain CHSCT.

P. Lemaire



Q.42 – SIA : Nous vous demandons d'enlever les armoires défectueuses dans certains vestiaires (les anciennes qui se trouvent dans certaines allées au milieu des vestiaires) et de proposer aux salariés concernés qui les occupent de profiter des armoires neuves et vides qui se trouvent dans ces mêmes endroits. (Ex : vestiaire C, allée restaurant)

DIR : Nous engagerons cette opération prochainement.

A. Bouillon



Q.43 – SIA : Les caméras du CKV03 aucune réponse à ce jour concernant leur mise en fonction ? (question déjà posée en CE).

DIR : Une situation des caméras en service sur le site sera fait au prochain CE ordinaire (fin mai).

L. Tonnelier



Q.45 – SIA : Pour les gens en régime 3X8 passant de normal dans le cadre d'une mission à la demande du hiérarchique, est il normal que malgré le maintien des primes 3X8 qui leur a été accordées, l'employé perd entre 75 et 110 euros par mois.

D'autres, l'ACCAC a été mis en place, ce qui n'était pas prévu. Le GSEA vous demande de respecter vos engagements.


DIR : Il existe des règles que nous appliquons. Lors d'un maintien, ce sont les primes qui sont maintenues et pas les indemnités.

O. Klein



Q.46 – SIA : Alors que tous les ETAM ont été informés collectivement et individuellement, pourquoi la nouvelle organisation de l'usine est-elle tenue inaccessible dans P.C. INFO, quelle est l'importance stratégique qui vous empêche de la rendre lisible par tout le monde ? Vous jugez les R.U. suffisamment responsables pour leur confier le fonctionnement de l'usine, mais ils ne peuvent pas accéder à la nouvelle organisation. D'autres collaborateurs manipulent des informations classées confidentielles, mais ils ne sont pas dignes de confiance pour accéder à la nouvelle organisation. Quand allez-vous comprendre qu'il faut faire confiance aux salariés, et ne pas faire de secrets avec des sujets qui n'en sont pas ?

DIR : Il y avait quelques imperfections dans la présentation prévue dans PC info et il aurait été fâcheux que des collaborateurs aient une information erronée les concernant. Lorsque ces erreurs auront été corrigées, l'information sera disponible.

<p>P. Di Mattéo</p> 	<p>Q.47 – SIA : ACCORD SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'INDEMNISATION DURANT LES PERIODES CHÔMEES Deux cursus différents de 70 heures, sur la base de modules de 3 heures, seront dispensés à l'encadrement et aux opérateurs de production durant les jours de chômage. Ou en êtes sur le site de ch ? (calendrier)</p> <p><i>DIR : 2 sessions tests seront réalisées d'ici les congés (1er groupe Sem 22 et 25, 2ième groupe Sem 24 et 27). Ensuite, cela va dépendre du contexte d' H- du site d'ici la fin d'année. Les 2 premiers groupes sont des groupes opérateurs. Pour l'encadrement, nous verrons pour en faire dans le second semestre.</i></p> <p>Combien de personnes seront concernées par ces formations en 2009 ?</p> <p><i>DIR : Les 2 premiers groupes sont de 12 personnes, sur une prévision de 108.</i></p> <p>Comment seront nous informés?</p> <p><i>DIR : Comme pour toute formation, par le biais de netRH.</i></p>
--	---

Journée travaillée du lundi de pentecôte

A la demande du SIA/GSEA, les personnes venant travaillées le lundi de pentecôte (principalement lundi après midi et de nuit) seront rémunérées en jour férié et récupéreront la journée de solidarité ultérieurement.

Revendication du 26 mai 2009

Q.48 : Le gouvernement va autoriser des longueurs de camions de 24.50m au lieu des 18.50 actuels. Comment va-t-on faire pour les peser puisque la bascule ne mesure que 18.50 m de long ?

Q.49 : Les opérateurs qui travaillent à l'ébarbage BAT 5 n'ont pas la prime de port d'EPI, pourquoi ?

Q.50 : Les opérateurs à l'ébarbage au bat 5 ont-ils la possibilité de porter des cagoules comme sur la ligne DW ?

Q.51 : **Quelles sont les raisons de la non-distribution du magazine impôts 2009 attendu par les salariés. (Pour une fois qu'un magazine plait aux salariés.....)**

Q.52 : pour le personnel venant pendant les congés d'aout, merci de valider s'il travaille ou pas.

Q.53 : quel est le plan d'action prévu pour éviter de respirer les vapeurs des lubrifications au Bat. 7 et ligne DW ?

Q.54 : il y a toujours des fumées au secteur PMP 1, merci de prendre en compte ce problème.

Q.55 : Les nouvelles culasses EP seront-elles fabriquées à l'actuelle PMP 1 ?
Si oui, nous vous demandons de prendre en compte le problème de la question 54 lors du transfert.

Q56 : comment se fait il que le dernier décès n'est pas apparu dans la feuille de remontée d'info. (Question que nous demandent de poser ces collègues de la ligne DW)

Q57 : la nuit du 31 avril au 1er mai à été encodée en H-
Comment est ce possible de récupérer une journée non travaillée ?
Qui a donné son accord et comment ?

Q58 : Citroën C5 va (ou est) être assemblée en Chine pour le marché local,
Les berceaux et traverses sont ils fournis par le site de Charleville,
Si non, d'où proviennent-ils ?

Q59 : pour les cars bridés à 10 KMS /h, il existe un danger lors des circulations en dehors des bâtiments.
Coup de klaxon par les chauffeurs de camion, etc...
(Un peu comme sur autoroute quand un véhicule roule en dessous de 80 Kms/h)

Q 60 : Comment se fait il, que des professionnels de maintenance vont faire un séjour de trois mois en fabrication, (cela ressemble à du n'importe quoi!)
Vous prenez des agents de fabrication, vous les former trois mois pour en faire des professionnels MPF, ensuite en polyvalent UEP.....
C'est avec ces méthodes que vous détruisez la motivation du personnel et le climat social.

Q 61 : Nous vous demandons que le personnel n'ayant pas la possibilité de faire nettoyer sa tenue de travail par la société image, aient une prime nettoyage. (Ex : pompier, gardiens, etc...)